

Séance du 30 octobre 2003

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, MM. Etchégaray, Millet-Barbé, Labayle, Boustingorry, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Pommiez, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Levraud, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, MM. Casenave, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dufrière à M. Massé, M. Trunet à M. le Maire, M. Lozano à Mme Lauqué, Mme Boé à Mme Chevrel, Mme Jeambrun à M. Pommiez, Melle Doucet-Joyé à M. Labayle, Mme Bordenave à Mme Chabaud-Massoni, Mme Bisauta à M. Causse.

ABSENTS : Mme Lougarot, M. Larralde.

SECRETAIRE : M. Charrier.

OBJET : PATRIMOINE - Création d'une Maison des Associations sur le terrain de Glain - Demande de subvention FEDER (Estimation Avant-Projet Définitif).

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin de mieux répondre aux besoins des associations, la Ville de Bayonne va construire une structure d'accueil spécifique mettant à disposition des associations bayonnaises, des locaux pour y tenir leurs permanences et/ou y organiser leurs activités.

Cette Maison des Associations est conçue comme :

- un espace de rencontre, de dialogue, de réflexion et d'innovation au service de la vie associative locale ;

- un lieu destiné à faciliter le fonctionnement quotidien des associations, notamment par la mise à disposition de surfaces et d'équipements ;

- un équipement qui aura vocation à fédérer des énergies autour de projets, de soutenir la création et le développement de structures associatives.

Dans cette optique, afin d'accueillir un plus grand nombre d'associations, de répondre à la diversité des besoins, les locaux ne seront pas affectés à des associations en particulier mais utilisés suivant des plannings d'occupation pré-établis.

Ce projet de Maison des Associations est inscrit dans la convention territoriale du Contrat de Ville de l'Agglomération Bayonnaise comme un des éléments structurants d'une démarche plus générale consistant à promouvoir un pôle d'animation sociale et culturelle dans le Petit Bayonne.

Située en bordure de Nive, la Maison des Associations participera activement et durablement à la requalification de cette zone, en la redynamisant par la création d'un lieu de rencontre et d'échange entre le monde associatif et les différentes composantes de la population.

Elle sera réalisée dans un espace ouvert, accessible à tous. Les accès feront l'objet d'une très forte attention ; le choix des matériaux, le traitement des parkings et des bâtiments s'inscriront dans une démarche environnementale de haute qualité.

Au stade de l'avant projet définitif, l'estimation sur laquelle s'engage définitivement l'architecte est de 4 178 700 € HT.

Les crédits Politique Ville sont acquis sur la base de l'estimation initiale, la participation FEDER sera quant à elle instruite selon la nouvelle estimation.

Ainsi, le nouveau plan de financement est le suivant :

. Politique Ville :	150 000 €
. Conseil Régional	68 600 €
. FEDER	2 089 350 €
. Communauté/Ville	1 870 750 €

Dans le cas où les aides sollicitées n'atteindraient pas le montant nécessaire au financement, la Ville de Bayonne prendrait à sa charge le solde de l'opération.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à engager les démarches de demande de subvention au titre du FEDER selon l'estimation de l'avant projet définitif.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.